

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 juin 2018

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-huit le vingt-sept juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille dix-huit, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

COMPTE DE
GESTION 2017 DU
BUDGET ANNEXE
DES PARKINGS
PUBLICS DE LA
VILLE DES LILAS.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Irina SCHAPIRA, Sandie VESVRE, Manuel ZACKLAD, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Patrick CARROUER par Arnold BAC, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Sandie VESVRE, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Marlène UZAN par Valérie LEBAS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Christophe RINGUET, Georges AMZEL.

SECRETAIRE :

Guillaume LAFEUILLE

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180627-D63-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

OBJET : COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1612-12 et L 2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le compte de gestion du budget annexe de la Ville des Lilas, présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2017,

CONSIDERANT la conformité des écritures et des soldes avec le compte administratif 2017 du budget annexe de la Ville des Lilas,

CONSIDERANT que le compte de gestion n'appelle aucune observation,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'extrait du compte de gestion ci-annexé,

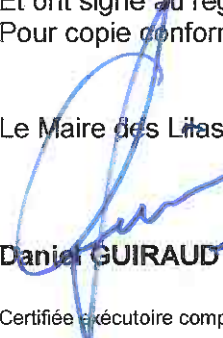
APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de la Ville des Lilas présenté par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2017.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,


Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **29 JUIN 2018**
- et de son affichage le **04 JUL. 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

32 Voix pour

Voix contre

1 Abstention

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180627-D63-18-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018